Marseille, 31 mai. — Les paquets de Liége et de Charleroi ont reçu des instructions pour ne pas dépasser Bruxelles, qui doivent être entreprises chez des anarchistes.

D'après un bruit très accrédité, un accord aurait intervenu entre les ouvriers de Berlin, Londres, Bruxelles et Paris au sujet des mesures communes à prendre en restriction du travail.

— C'est le roi Léopold lui-même qui s'est chargé, au cours de son récent voyage à Londres, de régler avec les ministres de la reine Victoria les mesures à prendre.

L'initiative devrait venir et est effectivement venue de Bruxelles; à peu de temps, les autres gouvernements suivront.

AU DAHOMEY

Rotonou, 31 mai. — Cinquante fusiliers sont débarqués; il y en a en quatre de noyés dans la barre.

AU TONKIN

Paris, 31 mai. — Le courrier des mers d'Chine arrivé hier à Marseille, par le *Congo* des Messageries maritimes, a été distribué à Paris aujourd'hui, à midi. Voici les principales nouvelles qu'il nous apporte :

M. Bonnal, désigné pour remplir par intérim les fonctions de résident supérieur au Tonkin pendant l'absence de M. Brière qui rentre en France en congé, était arrivé par le courrier.

La colonne qui opérait dans le Luc-Nam'et, le massif de Dong-Trieu, en a délogé les pirates sans grande peine.

Quelques groupes de Chinois assez importants ont jugé prudent de se diriger sur la frontière de Chine, mais, pendant qu'ils battaient en retraite, ils ont été attaqués et ont dû abandonner leur butin ainsi qu'un grand nombre de femmes et d'enfants qu'ils avaient enlevés.

Du côté de Cho-Chu et de Cho-Moi, les bandes ont demandé à faire leur soumission.

Dans la région de Langson, les gens du village de Bang-Chu ont attaqué une bande chinoise qui cherchait à rentrer en frontière et lui ont tué dix hommes. Vingt femmes ont été délivrées. Ces pirates enlevent les jeunes femmes et les jeunes filles pour les vendre en Chine.

La province de Hong-Hou est assez troublée; on y signale plusieurs partis de maltaiteurs armés qui obligent les troupes à une surveillance très active et à des déplacements fatigants. Pendant une reconnaissance le lieutenant Balmoulet, commandant le poste de Van Ban, a été blessé d'un coup de feu.

Dans le Nam-Dinh, la famine sévit, cruellement; l'administration et les missions font faire des distributions de riz, mais elles sont insuffisantes.

Nouvelles Étrangères

Les armements en Allemagne

Munich, 31 mai. — Les dernières nouvelles confirment le bruit d'après lequel le gouvernement aurait l'intention d'élever à plus de 600,000 hommes les effectifs de l'armée allemande en temps de paix.

LA POUDRE SANS FUMÉE

aux grandes manœuvres

Les dernières expériences exécutées par l'artillerie ont permis d'arriver à préparer des cartouches et des gargousses de poudre sans fumée qui pourront être employées sans danger dans les grandes manœuvres.

On a obtenu ce résultat en modifiant la composition de la poudre destinée au chargement de ces cartouches, de manière à la rendre plus détonante; cequi assure le détonation des charges sans avoir besoin de les recouvrir d'un bourrage capable d'être projeté au loin et de blesser les soldats figurant l'ennemi.

Il est à remarquer que la poudre ainsi préparée devrait en certaines mains plus dangereuses ce qui la rendrait impropre au tir réel avec balles ou projectiles. C'est en un mot une poudre inutilisable à la guerre.

De sorte que si, pendant les manœuvres, des cartouches ou gargousses de cette poudre venaient à tomber entre les mains d'étrangers, elles ne pourraient pas leur apprendre sur la composition de la vraie poudre de guerre, la seule que nous ayons intérêt à tenir secrète.

La poudrerie du Bouchet travaille activement à fabriquer le nouveau produit ainsi qu'il puisse en être fait largement usage aux grandes manœuvres prochaines.

Un Pauvre homme

Un journal romain fait un calcul des sommes que le pape a encaissées dans les quatre premiers mois de 1890, grâce aux pèlerinages.

Le grand pèlerinage français a rapporté au pape 300,000 f.

Les pèlerins autrichiens ont versé 100,000 francs.

Les divers pèlerinages italiens ont fait gagner à Sa Sainteté 200,000 f.

Les Allemands ont porté 300,000 fr.

Les Allemands 400,000 marks.

En total, un million de francs environ.

Chronique du Sport

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Concours de Lille 1890. — Esplanade de la Citadelle. — Saute d'obstacles, le samedi 31 mai 1890. — Prix de Circonscription. — Officiers.

Chevaux d'armes inscrits sur les contrôles des régiments stationnés dans la circonscription et montés par des officiers de cavalerie de ligne, de réserve, de cavalerie légère, ou d'armes spéciales ne faisant pas corps.

Six prix consistant chacun en une Médaille de la valeur de 200 francs.

Trois tours de la piste. — Douze obstacles au moins.

Durée de l'épreuve : 4 minutes 10.

Poids : Chevaux de 4 ans, 65 kil. — Chevaux de 5 ans et au-dessus, 70 kil.

1er prix : *Sangsières*, M. Le Villain, capitaine, au 19e chasseurs.

2e, *Gertrude*, M. Huguet, s.-lieut., au 1e cuirassiers.

3e, *Florent*, M. Lefèbvre, s.-lieut., au 1e cuirassiers.

4e, *Xavier*, M. Langlois, lieut., au 9e chasseurs, monté par M. de Gabriel, lieut.

5e, *Volupté*, M. Herrenan, s.-lieut., au 19e chasseurs, monté par M. E. Fouan, s.-l.

6e, *Cidadie*, M. de Cornulier, commandant, monté par M. Lefèbvre, s.-lieut., au 1e cuirassiers.

Prix : *Violette*, M. du Bos, lieut., au 8e chasseurs, monté par M. de Labrèche Heutecote, s.-lieut.

— *Nelson*, M. Courcier, lieut., au 2e dragons, monté par M. Bernard, sous-lieutenant.

— *Atanore*, M. Gerbet, s.-lieut., au 3e chasseurs, monté par M. de Corny, s.-lieut.

Prix intermédiaires. — Premiers division.

— Quatrième catégorie. — Chevaux de selle. — Dix prix.

1er prix : *Florent*, M. Lefèbvre, s.-lieut., au 1e cuirassiers.

2e, *Tramp*, M. De Rouillon.

3e, *Coquille*, M. Victor Pauville.

4e, *Violette*, M. du Bos, lieut., au 3e chasseurs, monté par M. de Labrèche, s.-lieutenant.

5e, *Gaulette*, M. Hector Franchomme.

6e, *Atanore*, M. de Corny, s.-lieut., au 3e chasseurs, monté par M. de Corny sous-lieutenant.

7e, *Allière*, M. Langlade, lieut., au 3e chasseurs, monté par M. Herring, sous-lieutenant.

8e, *Nelson*, M. Courcier, au 2e dragons, monté par M. Bernard, s.-lieut.

9e, *Nonnette*, M. de la Vauzelle.

10e, *Moche*, M. G. Defrance, lieut., au 15e d'artillerie.

Plots : *Grass Roper*, M. Henri de Diesbach (comte).

— *Anatolie*, M. Mory.

— *D'Arlagnan*, Em. Fouan.

— *Volupté*, M. Herrenan, s.-lieut., au 19e chasseurs, monté par M. Em. Fouan, s.-lieutenant.

— *Gertrude*, M. Huguet, s.-lieut., au 1e cuirassiers.

— *Espagnol*, M. René Fontaine.

— *D'Emma*, M. Albert Vignolle.

Fête dans le Parc de la Marche.

Paris, 31 mai. — Résultats :

Prix des Ombrelles

1. Vancouleurs; 2. Bague au Doigt; 3. Travancore.

Prix des Four in Hands

1. Cocagne; 2. Nichelle; 3. Fleuron II.

Prix des Evenialis

1. Pologne; 2. Duc de Bretagne; 3. Vindicte.

Courses de Béthune

Dimanche 6 juillet à 3 heures, hippodrome de la Buissière.

Courses au trot. — 1re course. — Prix de la Société d'agriculture, au trot attelé. 300 fr., offerts par la société d'agriculture.

2e course. — Prix de la pelouse. 400 fr. dont 200 fr. offerts par le Conseil général et 200 fr. par la Société hippique.

3e course. — Prix du gouvernement, trot monté, 500 fr., offerts par le Gouvernement de la République.

4e course. — Prix du Conseil général, trot monté. 1000 fr. offerts par le Conseil général.

5e course. — Prix de la Société hippique, trot attelé. 1125 fr. offerts par la société.

Courses au galop. — Course unite. Prix des amateurs. — Hacks et hunters, gentlemen riders.

Course de haies. — Prix des dames. Hacks et hunters, gentlemen riders.

Chronique locale

ROUBAIX

Charles GOUNOD

C'est demain qu'a lieu le concert Gounod, prétions-en pour donner une notice biographique sur cet éminent musicien que nous avons raison surnommé le maître de l'école française.

Charles Gounod est né à Paris, en 1818; il est le fils d'un peintre de talent; il dut à sa mère, qu'il perdit étant encore en bas-âge, les premiers éléments de l'art qu'il devait illustrer un jour.

En 1839, âgé de 21 ans, il obtint le prix de Rome; dans cette ville il se livra plus particulièrement à l'étude du style de la musique d'église.

Ce n'est qu'en 1851 qu'il ait interprété son premier opéra, *Sapho*, auquel le succès ne répondit pas autant qu'on aurait pu l'espérer. On reconnaissait pourtant dans cette musique un sentiment de poésie qui ne pouvait être méconnu et qui jeuait à chaque instant des colors d'inspiration.

Viennent ensuite *la Nonne sanglante*, grand opéra en 5 actes, 18 octobre 1854; *le Médecin malgré lui*, opéra-comique, 15 janvier 1858; mais la réputation de Charles Gounod date surtout de la première représentation de *Faust* que l'on considère comme son œuvre capitale.

Le cachet de l'originalité est empreint sur cette partition qui passera à la postérité comme une des belles créations de l'école française.

Philémon et Baucis suivit le succès de *Faust* en 1860; cet opéra fourmille de détails charmants, les Romains eurent encore le souvenir de l'entracte interprété il y a deux ans par la Grande Harmonie à la messe de Sainte-Cécile; ce morceau, véritable bijou musical, donne une idée du cachet gracieux imprimé à cette œuvre.

Il obtient un succès éclatant en donnant au théâtre lyrique en 1867, le chef d'œuvre de Shakespeare, *Roméo et Juliette*, sur lequel il écrivit une partition dans un style admirable, empreinte d'une couleur de poésie, chaude et généreuse; les mélodies en sont aussi élégantes que grandioses, dans leur ensemble et entières, à l'occasion du 25e anniversaire du règne de S. M. le Roi Léopold II.

Nous ne pouvons bien nous aider, Messieurs, nous en avons l'assurance, le but que nous poursuivons sera atteint.

Vous qui gardez l'impatience qu'éprouve chacun de nous en attendant le jour béni où il lui sera possible de rentrer dans sa chère patrie, est impossible. Aussi nous vous prions de vous armer de toute votre patience et de vous dire que votre absence, quelque forte qu'elle puisse être, ne sera pas imputable qu'un moment de faiblesse, sera vite réparée. Cette protection, Messieurs que nous vous voyez rôder autour de nous, nous la sollicitons surtout en faveur des hommes mariés qui éprouvent le plus vive impatience et ne peuvent vivre sur leurs familles, ce qu'ils vous supplient de faire pour eux.

Le Comité des déserteurs Belges, confiant, messieurs, dans votre bonté et dans votre patriotisme, ne doutait pas que vous prendrez sa démarche en bonne considération. Il vous prie d'agréer par anticipation l'expression la plus sincère de sa reconnaissance.

Veuillez, en même temps, messieurs, croire au sentiment insitérable de vos serviteurs respectueux.

Pour le Comité des déserteurs Belges, le secrétaire fondateur,
Jules Bonnet.

L'Union des Déserteurs belges a renouvelé sa commission. Où elle siège : MM. P. Vankerkhove, président; Ch. Bonnet, vice-président; Frédéric Bonnet, secrétaire, fondateur; P. De Poerck, trésorier; Lamoureux, adjoint au secrétaire; A. Pontaine, assesseur; E. Keyser, commissaire; E. Cleonwerck, commissaire.

Jardin Barbieux. — Voici le programme des morceaux de musique qui seront exécutés au jardin de Barbieux, ce soir, de 7 à 9 heures du soir et le jeudi 5, boulevard Gambetta (en face l'Hippodrome), de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir :

1. Marche militaire allemande (XXX). — 2. Marche, ouverture (Flotow). — 3. Patrouille turque (Michaud), par la Grande-Fanfare.

Deuxième partie : 1. Dernière guerre de Pompéi (de Rito). — 2. Les fils de la Gaule (Monestier), par la Lyre Roubaisienne.

Troisième partie : 1. Rigoletto, fantaisie (Verdi). — 2. La Chasse aux Papillons (Clodomir). — 3. Les Bas-Bleus, polka (XXX), par la Grande-Fanfare.

HOTEL DU COMMERCE
CAFÉ BILLARDS. — RUE NAIX, 30, ROUBAIX
Tous les dimanches et lundis, orchestre symphonique, de 6 à 11 heures. Dîners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 Mai

Dépenses imprévues

M. le maire donne communication au Conseil du mémoire du Préfet, relatif au vote par le crédit, dépenses imprévues inscrites à l'article 129 du budget primitif de 1890.

Ces dépenses s'élèvent à 600 fr.

Considérant que les dépenses imprévues se rattachant aux grèves, pour lesquelles il y avait lieu à paiement immédiat.

Le Conseil donne son avis.

Caisse d'Epargne

M. le Maire donne lecture du compte-rendu des opérations de la caisse d'épargne et des succursales en 1889. Le rapport sur la situation de la caisse d'épargne municipale complète ce qui grande la prospérité. M. le maire terminé son rapport en disant que le Conseil municipal ne manquera pas d'apprécier que cette institution prospère et est dû à la direction habile et dévouée de la caisse.

Il y a lieu de procéder à la nomination de cinq administrateurs dont les pouvoirs sont expirés et au remplacement de deux membres démissionnaires.

Sur la demande M. Louis Grau, le vote est renvoyé à la prochaine séance.

Livres de prix. — Cahier des charges

Le Conseil, sur le rapport du maire, homologue le cahier des charges pour la mise en adjudication de la fourniture des livres à donner en prix aux élèves des écoles communales.

Matériel de Foire

M. Wilkin-Torck, pâtissier, Grande-Place, s'est rendu incrédité d'un important matériel de foire. Il offre à la ville de procéder au montage des baraquements en temps de foire, moyennant une redevance de 1,000 fr. par année. Le contrat aurait une durée de dix ans.

M. le maire dit que la Commission des Finances consulte, mais offre ne s'y est pas montrée favorable en principe.

Il s'agirait de voir s'il ne serait pas préférable pour la ville d'avoir un matériel à elle.

Cette question est renvoyée pour étude à la Commission.

Demande de subvention des pompiers

Les corps des sapeurs-pompiers sollicitent une subvention de 1150 fr., pour en participation à des fêtes données dans diverses localités.

Un crédit de 1,000 fr., est voté.

M. Dupont-Chopart dit qu'il n'a pas eu l'intention de combattre ce crédit, loin de là. Il tenta de faire remarquer que dans les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Tourcoing, les quartiers du Blanc-Seau et de la Croix-Rouge n'ont rien reçu.

M. le Maire dit qu'en ce qui concerne le Blanc-Seau, l'administration particulière chargée du service des fêtes a été consultée.

M. Dupont objecte que les régates ne sont qu'un lieu de rendez-vous momentané d'un grand nombre de promeneurs, il est vrai, mais qui ne rehaussent guère les régates finies. Ce qu'il faut, c'est une fête pour le quartier.

M. Tack, dit que la commission du festival avait d'abord pensé à installer des kiosques à Blanc-Seau et à la Croix-Rouge, mais qu'elle y a renoncé ensuite, parce qu'il lui semblait préférable que les quartiers en questions prêtent leur élan.

M. Delavaïve. — Il ne saurait y avoir de doute à cet égard, la question a été parfaitement résolue en principe.

La question est renvoyé aux deux commissions réunies des finances et des fêtes.

M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée à M. Dron, député, et transmise à l'administration par M. le directeur des postes et télégraphes annonçant la nomination de deux nouveaux facteurs du télégraphe au bureau de Tourcoing.

M. le Maire ajoute que le conseil saura gré à M. Dron de ses démarches, pour l'obtention de cette mesure qui, bien qu'encore insuffisante, n'en est cependant de nature à améliorer le service.

Marché aux bestiaux de Cysoing

Le conseil émet du avis favorable concernant la modification des dates pour les marchés aux bestiaux de Cysoing.

Bureau de bienfaisance

M. le Maire communique au conseil la délibération de l'administration du bureau de bienfaisance relative à la création de l'œuvre du prêt de linge aux indigents malades et âgés. La ville devant participer aux frais qu'occasionnera le fonctionnement régulier de cette institution, il propose le renvoi de la question à la commission des finances.

Demande de remboursement

Mme Ve André Bourgeois sollicite le remboursement des sommes versées par son mari, à la caisse des retraites des employés municipaux.

Renvoi à la commission des finances.

Liquidation de pensions

Une demande de liquidation de pension de retraite, formée par un préposé de l'octroi, M. Crin, est également renvoyée à la commission.

Mme Ve Vanaverbeck formule également une demande.

Sur le rapport de **M. le Maire**, adopté par le conseil, M. Ch. Cottrelle vingtère de 1re classe sera servie à Mme Ve René Moisson.

De plus, tenant compte que l'accident auquel a succombé M. Moisson, conducteur de tramway, est dû à un fait survenu dans son service, le conseil accorde à sa veuve un secours de 1,000 fr.

Usine d'épuration

M. le Maire soumet au conseil le budget établi par MM. les ingénieurs de l'Usine d'épuration des eaux de l'Espierre.

La part de dépenses annuelles pour Tourcoing est de 36,000 francs. Un crédit de 22,000 francs avait été inscrit au budget primitif, il y a lieu de compléter la somme par le vote d'un crédit supplémentaire de 8,000 francs.

Adopté.

Service de l'ébouage

MM. Lamarque et Coulon offrent d'entreprendre le service de l'ébouage de la ville, moyennant une redevance de 26,000 francs, et de rendraient acquéreurs du matériel de la ville.

Renvoi à la commission.

M. Delavaïve au nom de la commission de la voirie dépose un rapport sur la construction d'un aqueduc rue de la Croix-Blanche.

La longueur de l'aqueduc est de 200 m. et la dépense de 10,200 fr., dont les 4/5 à porter au budget de 1890. Adopté.

M. Muller au nom de la commission des finances dépose trois rapports : le 1er sous par MM. Dron, Frix et Tack tendant à accorder une subvention extraordinaire aux sociétés de secours mutuels qui ont en leurs ressources fortement atteintes par suite de l'épidémie d'influenza. Les dépenses pour maladie s'élevaient pour les années précédentes à 2 fr. 50 par sociétaire, elles ont atteint cette année 6 fr. 50, soit plus du double. Les sociétés ne pouvant effectuer si l'on ne leur vient en aide le versement à la caisse des retraites, la ville se verrait affranchie de la subvention régulière qu'elle alloue à ces sociétés.

La commission propose d'accorder aux sociétés une subvention extraordinaire de 1.50 par membre, ce qui fait environ 4000 fr.

Les conclusions du rapport sont adoptées et le crédit voté.

Canalisations du gaz

M. le Maire donne lecture d'un rapport concernant les nouvelles canalisations à faire en 1890 dans différentes rues pour l'éclairage du gaz.

Ces nouvelles canalisations entraîneront une dépense évaluée à 20,795 fr. 50.

La somme portée au budget s'élève que de 15,000 francs. Il y a une insuffisance de fonds qui est combiné par le vote d'un crédit supplémentaire.

Loi du 9 Septembre 1848

MM. Louis Grau, Paul Dessauvages, Victor Quey et Dupont-Chopart ont déposé le vote suivant :

Les conseillers municipaux soussignés,

Considérant que la loi du 9 septembre 1848 qui a été à 12 heures la journée de travail dans les ateliers est mal observée ici;

Que des grèves qui ont éclaté dans la région dans les premiers jours de mai, ont été provoquées, en partie, par l'inobservation de cette loi,

Qu'il importe cependant que les infractions à cette loi soient toujours réprimées, afin d'assurer à l'ouvrier le repos qui lui est si nécessaire,

Considérant en outre que la surveillance pourrait être exercée d'une façon plus efficace par un employé spécialement chargé de ce service et ayant son bureau à la Mairie où il pourrait recevoir les plaintes des ouvriers;

Que cet employé sans empiéter sur les attributions de M. l'inspecteur du travail dans le Nord, pourrait en même temps être chargé de la surveillance du travail des enfants âgés de moins de 13 ans.

Émettent le vœu :

Que l'administration municipale fasse le nécessaire, en attendant qu'intervienne une nouvelle réglementation de la durée des heures de travail, pour que la loi du 9 septembre 1848 observée dans les ateliers et qu'elle procède, s'il est nécessaire, à la nomination d'un employé spécial chargé de surveiller les ateliers et de faire réprimer sévèrement toutes les infractions.

La discussion sur la prise en considération du vœu est renvoyée à la prochaine séance.

En échange d'observation a lieu entre plusieurs conseillers concernant les nombreuses infractions à la loi.

M. le Maire remplit la dernière circulaire adressée aux industriels par M. le commissaire central dont il va de nouveau susciter l'attention.

M. Desmettre dit que lorsque MM. les commissaires se présentent chez les industriels pour constater les infractions, ceux-ci leur racontent des « blagues » et le leurre croient tout de suite.

M. Desmettre ajoute que la ville viole aussi la loi. Au Conditionnement on travaille 15 et 18 heures.

Les membres de la commission dont je fais partie sont de bien grande coupables.

M. Tack dit que la comparaison ne peut avoir lieu. Le conditionnement est un établissement d'intérêt général.

Le séance publique est levée. Le Conseil se constitue en comité secret pour examiner des demandes de soutiens de famille.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 6 juin.

Avis. — M. Fouret Salembier, cabaretier, rue de Tournai, 73, à l'enseigne *Au Rendez-vous des Amis*, prévient qu'il tient à la disposition des cabaretiers de Tourcoing, une liste de protestation des débitants de boissons de la région du Nord, les invitant à signer qui voudraient leur leur signature sont priés de s'inscrire dans le plus bref délai possible.

Echos du festival. — Extrait d'une lettre du major-commandant Mestdag de la garde civique de Tournai :

« Les Tournisiens ont emporté de leur visite à Tourcoing le plus charmant souvenir; ils ont été reçus en frères par leurs voisins d'outre-frontière. Décidément, rien n'est beau comme ces fêtes où l'on peut, comme nous l'avons fait dimanche, la main dans la main fraternisé.

Extrait d'une lettre de M. Carbonnelle, commandant de la garde civique à cheval de Tournai :

« Merci aussi à Messieurs des membres de la municipalité ainsi qu'à toute la population pour la belle réception et les acclamations qui ne nous ont pas manqué. Merci tout spécialement à nos deux délégués qui se sont acquittés de leurs fonctions avec tant d'amabilité et de politesse. »

Tous nos cavaliers sont revenus enchantés de leur excursion et en conserveront longtemps le souvenir.

Appel aux ouvriers mécaniciens

La Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Tourcoing vient d'adresser l'appel suivant aux ouvriers de la corporation :

Chers camarades,

Depuis 1884 que la Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Tourcoing existe, jamais trop qu'elle n'a jamais provoqué de grèves ni aucun conflit ayant porté préjudice aux patrons, encore moins aux camarades de travail; bien au contraire, nos ancêtres, nos prédécesseurs, ont été conciliateurs. Aussi, plusieurs maîtres mécaniciens s'adressent-ils à la Chambre syndicale quand ils ont besoin d'ouvriers sérieux. C'est pourquoi nous ne comprenons pas qu'une partie de nos camarades de travail aient quitté la société; et par leur insouciance et leur indifférence, n'inspirent pas de confiance aux autres pour le recrutement de nouveaux adhérents.

Cependant, le jour approche où nous aurons à défendre une loi, qui, du moins en temps qui n'est pas bien éloigné, la Chambre des députés va s'occuper de la réglementation de la durée du travail; cette loi aura probablement fixée à dix heures. Ne présence du mouvement qui se produit en Europe et dans les autres parties du monde parmi la classe des travailleurs, nous avons à la réduction des heures de travail, nul doute que cette loi ne soit votée. Ce sera un grand pas de fait.

Mais en ce qui concerne les salaires, le législateur n'a rien à y trouver, cela doit rester affaire à régler entre patrons et ouvriers.

Or, que pouvons-nous faire en restant isolés? Rien.

Tandis qu'en étant groupés et unis nous pouvons beaucoup pour l'amélioration de notre existence.

Quand le jour sera arrivé où nous devrons demander à nos patrons le même salaire pour dix heures que pour douze, et cinquante pour cent après dix-huitième heure, tous les membres dans de Tourcoing, Roubaix et Lille étant syndiqués feront le même jour la même demande, et il est certain qu'à nous aurons gain de cause par ce moyen et non par de lois vouloir du côté des Patrons, nous éviterons une grève qui est toujours une perte pour les deux parties.

Toutefois, si la mauvaise volonté des patrons nous forçait à cesser le travail pourrait un temps indéterminé pour obtenir satisfaction, nous possédons une caisse qui pourrait subvenir à nos besoins pendant le temps qui nous serait nécessaire.

Voilà, chers camarades, la situation comme nous la comprenons. Nous avons la forme conviction que vous partagerez notre manière de voir; aussi ne saurions-nous trop vous engager à venir vous faire inscrire le plus tôt possible et à assister à l'Assemblée Générale Trimestrielle, qui aura lieu le dernier dimanche de juin, c'est-à-dire le 8 du mois.

Allons, camarades, réveillons-nous ! et sentons-nous les coudes pour que nous soyons prêts quand l'heure sera venue.

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler les derniers événements qui se sont déroulés dans notre région, ces événements ne sont pas notre exemple, ils ne servent qu'à démontrer une fois de plus que nous ne pouvons rien sans être unis.

Arrière donc les quelques mesquines divisions qui peuvent exister entre nous, laissons de côté les questions d'intérêts particuliers, pour ne penser qu'à l'intérêt général : rappelons-nous toujours que l'« Union fait la Force ».

Voici les propositions que nous soumettons à votre appréciation :

Les anciens sociétaires rentreront en payant la cotisation du mois courant;

Les nouveaux adhérents seront reçus conformément à la loi.

Nous espérons que tous les ouvriers mécaniciens voudront bien répondre à notre appel pour leur présence à l'assemblée générale du 8 juin prochain.

Recevez, chers camarades, nos salutations fraternelles.

Fait en assemblée générale, le 24 mai 1890.

Nota. — Nous avons la conviction que Messieurs les contre-maîtres ne montreront aucune hostilité aux ouvriers mécaniciens sous leurs ordres, mais plusieurs parmi le Syndicat; plusieurs sont choisis parmi les plus intelligents, ils comprendront qu'ils en profiteront quand nous aurons atteint le but que nous poursuivons, sans être dérangés en quoi que ce soit et sans risques.

A bons entendeurs, salut.

Mouveaux. — Jusqu'au dimanche du 29 de ce mois, le Conseil municipal de Mouveaux, a traité les questions suivantes :

1° A dénommé l'établissement d'un trottoir en briques autour de l'église;

2° A décidé l'établissement d'un chaussée pavée dans la chaussée du Boulevard numéro 1, du dessus des Bouneuts;

3° A décidé, sous certaines conditions, le pavage de la rue faisant face à la Mairie;

4° Approuvé le devis estimatif pour le renouvellement du bitumage des chemins vicinaux ordinaires pendant 3 ans;

5° Approuvé le budget du service vicinal pour 1891 et créé les ressources nécessaires aux dépenses à faire pendant ladite année.

6° A donné un avis favorable à une demande formée par un militaire de la classe de 1887, à l'effet d'obtenir son envoi en congé à titre de soutien de famille.

WATTRELOS

Le pseudo-comité républicain et son digne président

Quand la République était en danger et qu'il fallait la faire sortir triomphante de cette grande lutte contre le boulangisme, nous fîmes à Wattrelos, ce quelques vrais républicains, ceux qui aiment véritablement cette forme de gouvernement faisant partoni en France ; nous essayâmes de former une ligne républicaine afin de soutenir plus vaillamment le combat. Tous nos efforts restèrent infructueux.

Après ces événements sinon que tout danger avait disparu, nous fûmes très étonnés d'apprendre qu'un comité soi-disant républicain s'était établi à Wattrelos.

Quand on nous cita les noms des membres de ce comité et les noms de ceux de vrais républicains reconnus pour avoir toujours été sur la brèche et qu'on avait évinsés, nous répondîmes laconiquement : « C'est une coterie. »

Il est clairement ce que vite donné de juger et d'acquérir la certitude que notre réflexion était très-juste.

En effet, ce comité ne s'était formé que pour faire nommer à l'emploi vacant de receveur municipal, M. Henri Lallemand, ancien conseiller municipal réactionnaire, jésuite des mieux connus.

Tous les Wattrelosiens savent que lors de l'élection de la municipalité, quand leur vaisonnadissement, il y a trois ans, M. Henri Lallemand, aujourd'hui receveur municipal, a été le premier signataire de l'affiche invitant les électeurs à voter pour le vote donné le candidat bonaparto-clérical, Dénis Pollet.

Si M. le préfet du Nord désirait savoir ce que le nouveau receveur municipal de Wattrelos, qu'il vient de nommer, pensait alors du gouvernement dont il a mondié les bonnes grâces, il n'aurait qu'à se faire donner une copie de cette affiche dont des exemplaires sont encore collés sur les murs de la commune. Il serait vite édifié, il verrait avec quelle adresse il a été circonvenu et comment sa bonne foi a été surprise.

Il n'entre pas dans notre esprit de vouloir attaquer ici l'homme, qui voyant ses affaires périclitier, cherche à améliorer sa situation ; c'est, croyons-nous, l'objectif de tout individu. Mais nous voulons démasquer cette coterie qui veut donner des placesaux réactionnaires et empêcher des fonctionnaires républicains entièrement dévoués à nos institutions qui ont tout sacrifié pour elles, les empêcher, dis-je, d'obtenir le moindre avancement.

Ceci est le résultat de la nomination de M. Lallemand, receveur municipal, par l'attitude équivoque et le vote de M. Pierre Dhalluin, président de ce pseudo-comité républicain du Conseil municipal.

Tous les républicains qui ont lu le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de la semaine dernière, ont été indignés de la conduite de ce conseiller qui s'est rendu seul responsable du rejet de la proposition d'élévation en troisième classe du commissariat de police de Wattrelos.

Si M. Dhalluin avait été républicain il aurait soutenu au lieu de combattre la proposition de M. de Bernard du Nord, mais il ne l'est pas. C'est un intrigant que l'ambition et les rancunes qu'il a a désormais rendent aveugle.

Qu'il cherche donc à regagner l'estime de ses collègues républicains, il peut encore l'obtenir c'est la seule chance qu'il ait d'arriver à la présidence du Conseil municipal qu'il convoite tant, quant à la mêtre il ne le jamais eus et ne l'aura jamais, c'est l'expression des sentiments de tous les républicains à son égard.

L. D.

Si M. Pierre Dhalluin, conseiller municipal, a quelque chose à dire pour sa justification, les colonnes de notre journal lui sont ouvertes.

Linselles. — M. le curé de Linselles n'est pas ami de la gymnastique. — Une société gymnastique s'est fondée dans cette commune et tout porte à croire qu'elle sera d'ici peu de temps une des meilleures sociétés de notre région.

Le succès porte ombrage à M. le curé qui n'a pas assez de foudres pour les lancer contre la société qu'il n'hésite pas à qualifier en chaire de « société de débauche ».

Le vénérable ecclésiastique a même affirmé qu'un père de famille de Tourcoing lui aurait déclaré que son fils était contraint des habitudes d'ivrognerie en fréquentant les réunions des gymnastes.

Nous demandons à connaître le nom de l'intéressé et la déclaration signée du père de famille.

Les gymnastes de Linselles, loin d'en vouloir à M. le Curé, sont heureux de la réclame gratuite qu'il leur fait.

Continuez, M. le Curé, le résultat que vous obtiendrez sera contraire à tout ce que vous espérez.